

- de jour de 7h à 19h lorsque le client demande le taxi par appel téléphonique, du lieu de stationnement du taxi jusqu'au lieu de prise en charge du client.

• **Le tarif B s'applique :**

- la nuit de 19h à 7h lorsque le client prend le taxi en station et garde ce taxi pour le retour uniquement à cette même station ;
- la nuit de 19h à 7h lorsque le client demande le taxi par appel téléphonique, du lieu de stationnement du taxi jusqu'au lieu de prise en charge du client.

• **Le tarif C s'applique de jour de 7h à 19h lorsque le taxi retourne à vide à la station.**

• **Le tarif D s'applique la nuit de 19h à 7h lorsque le taxi retourne à vide à la station.**

La facturation de la course d'approche n'est pas obligatoire et peut faire l'objet d'une remise totale ou partielle. Dans ce cas de figure, le compteur horokilométrique devra être remis à zéro lors de la prise en charge effective du client.

II- Les tarifs de nuit sont applicables pour les courses effectuées :

- les dimanches et jours fériés ;
- par temps de neige et de verglas lorsque les routes sont effectivement enneigées ou verglacées et que l'utilisation d'équipements spéciaux ou de pneus antidérapants, dits « pneus hiver » est nécessaire.

III - Les tarifs limites TTC sont fixés comme suit :

- 1° **Prise en charge : 2,65 €**
- 2° **Heure d'attente : 20,78 €**
- 3° **Tarifs kilométriques :**

Code des tarifs	Lumière.	Tarif Kilométrique
A	BLANCHE	1,18 €
B	ORANGE	1,75 €
C	BLEUE	2,36 €
D	VERTE	3,51 €

La valeur de la chute est fixée à 0,10 €.

Le tarif **minimum**, suppléments inclus, susceptible d'être perçu pour une course est fixé à **8 €**.

Suppléments pouvant être perçus :

Par bagage : <ul style="list-style-type: none"> • pour les bagages ne pouvant être transportés dans le coffre ou l'habitacle du véhicule et nécessitant l'utilisation d'un équipement extérieur, • pour les valises, ou bagages de taille équivalente, au-delà de trois valises, ou bagages de taille équivalente, par passager. 	2€
À partir de la 5 ^{ème} personne majeure ou mineure	4,00 €

L'utilisation des tronçons d'autoroutes à **péage** ne pourra s'effectuer qu'à la demande expresse du client, qui devra être informé que les frais de péage seront à sa charge et perçus en sus du prix de